



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Forum parlementaire à l'occasion du forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable 2026 ***Les ODD à un tournant décisif : faire le point sur la mise en œuvre, dynamiser l'action et envisager l'avenir du développement durable***

14 juillet 2026
Nations Unies, New York

Rapport de synthèse

Introduction

1. Le Forum parlementaire à l'occasion du forum politique de haut niveau des Nations Unies 2026 a permis de faire le point sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), d'entendre des experts, d'échanger les bonnes pratiques et de réfléchir à l'avenir du développement durable. Cette réunion de trois heures a porté principalement sur l'ODD 11, consacré aux villes et aux communautés durables, l'un des cinq objectifs examinés dans le cadre du forum politique de haut niveau.
2. Quelque 60 parlementaires de 21 pays et du Parlement européen, ainsi que des représentants d'assemblées et d'organisations parlementaires régionales, ont pris part au Forum aux côtés de représentants des gouvernements et de membres de la société civile, soit environ 150 participants au total.

Séance d'ouverture

3. **La Dr Tulia Ackson**, Présidente de l'Union interparlementaire (UIP), a souligné que, malgré certains progrès, les ODD ne sont globalement pas en bonne voie en raison de la faiblesse des institutions, de mauvais choix politiques et de l'insuffisance des investissements. En coopération avec l'ONU, l'UIP accorde depuis longtemps une place centrale aux ODD dans son action auprès des parlements. Le rôle des parlements dans l'accélération de la réalisation des ODD a été renforcé par une résolution adoptée en 2022 par l'Assemblée générale ainsi que par une déclaration sur la redevabilité des parlements figurant dans la Déclaration politique du Sommet sur les ODD de 2023.

4. La Dr Ackson a rappelé aux participants que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) avait été adopté onze ans plus tôt, après le constat que les besoins essentiels de milliards de personnes n'étaient pas satisfaits, que l'injustice était profondément enracinée et que les limites planétaires étaient dépassées. Or on constate aujourd'hui que les dépenses sociales, les investissements publics et les budgets d'aide stagnent, voire diminuent, les dépenses militaires atteignent un niveau record, les conflits n'ont jamais été aussi nombreux, le pouvoir et l'argent se concentrent entre les mains d'un nombre toujours plus restreint de personnes et la confiance du public dans les gouvernements et les institutions internationales est au plus bas. À quatre ans de l'échéance du Programme 2030, il n'est pas trop tard pour améliorer la vie des populations et obtenir, grâce à l'effet cumulé des actions entreprises, des avancées significatives. La Dr Ackson a encouragé les parlementaires à assumer pleinement leurs responsabilités de législateurs, de personnalités influentes et de leaders d'opinion, afin de raviver l'espoir et d'accélérer la réalisation des ODD.

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

5. Selon le rapport de l'ONU 2025 sur les ODD, jusqu'à trois milliards de personnes n'ont pas les moyens d'accéder à un logement convenable et plus d'un milliard vivent dans des bidonvilles et des habitats informels. Dans son rapport de 2026 sur l'ODD 11, ONU-Habitat alerte sur la précarité des conditions de logement, en particulier dans les pays du Sud. Quelque 300 millions de personnes dans le monde sont sans abri, et plus de 120 millions sont déplacées du fait de conflits et de la crise climatique. Bien que l'accès aux transports publics se soit amélioré, quatre citoyens sur dix n'y ont pas facilement accès. En outre, dans certaines zones, les travailleurs parcourent chaque jour de longues distances, et les femmes et les filles ne se sentent pas en sécurité. Dans vingt ans, 70 % de la population vivra dans les villes, mais l'étalement urbain a des effets néfastes sur l'environnement, notamment parce qu'il aggrave les sécheresses et les incendies et compromet la biodiversité et la sécurité alimentaire.
6. Si l'on veut atteindre l'ODD 11, il faut rendre les politiques urbaines inclusives, résilientes et durables. Ces politiques doivent garantir l'accès à un logement abordable et à des services de base tels que l'eau propre et salubre, l'assainissement, des transports publics efficaces, ainsi qu'à des espaces verts. Par leur action législative, budgétaire et réglementaire, les parlementaires doivent exiger des logements économes en énergie, des transports publics à faibles émissions et des infrastructures résilientes face aux changements climatiques, capables de résister aux vagues de chaleur, aux inondations et à d'autres chocs. Les parlements peuvent également lutter contre les risques sanitaires liés à la pollution urbaine, notamment ceux associés au méthane émis par les décharges et aux émissions de gaz à effet de serre. Ils doivent également veiller à ce que l'approvisionnement en

eau et les autres services essentiels figurent parmi les priorités législatives et budgétaires.

Recommandations à l'intention des parlementaires pour bâtir des communautés sûres, résilientes et inclusives :

- a) Veiller à ce que les cadres et politiques d'action urbaine tiennent compte de facteurs tels que l'accès au foncier, la densité de population, les flux de réfugiés et la crise climatique.
- b) Aligner la politique urbaine sur l'action climatique : plus de 80 % des rapports nationaux sur le climat soulignent l'importance cruciale de l'action urbaine.
- c) Renforcer les capacités et l'autonomie politique des collectivités locales afin qu'elles puissent accéder plus facilement aux financements, mobiliser des recettes et prendre des décisions concernant leur territoire.
- d) Mettre en œuvre des dispositions législatives imposant que les zones industrielles aient un faible impact sur l'environnement, soient résilientes et intègrent des technologies intelligentes.
- e) Outre le logement abordable, accorder la priorité aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, à la gestion des déchets et aux transports publics.
 - i. Suivre l'exemple des villes du monde offrant la meilleure qualité de vie en refusant de privatiser ces services et en choisissant plutôt d'y investir.
 - ii. Considérer la gestion des déchets et de l'eau comme une ressource précieuse permettant de réduire les émissions, de renforcer la résilience climatique et de créer des débouchés économiques.
- f) Renforcer les contrôles en matière de logement abordable et exiger la présentation annuelle d'un rapport sur l'accessibilité financière des logements, les résultats obtenus et la participation du public.
- g) Veiller à ce que les habitats informels bénéficient de services adéquats.
- h) Institutionnaliser la participation du public et la budgétisation participative selon les modalités suivantes :
 - i. garantir la participation des femmes, des jeunes, des travailleurs informels, des aidants et des résidents des habitats informels ;
 - ii. consulter régulièrement les aidants et les travailleurs de terrain – et envisager de les rémunérer –, qui ont souvent recours à des solutions locales innovantes, mais peu d'occasions de faire part de leurs observations aux élus, en particulier dans les zones rurales ; et
 - iii. prendre les décisions en fonction des priorités de la population locale.
- i) Veiller à ce que les villes soient inclusives et résilientes pour tous, en accordant la priorité aux groupes vulnérables.
- j) Accorder des incitations financières – allègements fiscaux, subventions, chèques d'aide et taux d'intérêt réduits – afin d'élargir l'accès aux infrastructures vertes, aux véhicules électriques et aux panneaux solaires.
- k) Le cas échéant, envisager des partenariats public-privé pour construire des infrastructures et trouver des solutions novatrices au service de villes inclusives, durables et résilientes.

- l) Promouvoir une approche mobilisant l'ensemble de la société, qui associe la société civile, le secteur privé et le monde universitaire.
- m) Inciter le secteur financier et les développeurs de systèmes d'intelligence artificielle (IA) à promouvoir les ODD et à veiller à ce que l'innovation profite à tous.
- n) Intégrer les services entre les organismes publics ainsi qu'entre les zones urbaines et rurales car les problèmes liés à la gestion des déchets, à l'érosion, aux sécheresses et aux inondations ne s'arrêtent pas aux limites des villes.
- o) Se tenir informé des initiatives relatives à ces questions, notamment les travaux du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le logement convenable pour tous d'ONU-Habitat, ainsi que l'Appel de Bakou à l'action de 2026 en faveur de villes et de communautés sûres et résilientes, et participer à ces initiatives.

Mise en œuvre des ODD : les enseignements tirés et l'avenir du développement durable

7. Alors que de nombreux ODD accusent du retard, le Pacte pour l'avenir des Nations Unies, document historique, vise à dynamiser leur mise en œuvre et prévoit que le Sommet sur les ODD de 2027 sera l'occasion de réfléchir à l'après-2030. Les parlements doivent dresser le bilan des échecs et des réussites enregistrés dans la mise en œuvre des ODD, afin d'orienter les futurs cadres d'action et d'amener leurs gouvernements à rendre des comptes.
8. La mise en œuvre des ODD est souvent fragmentée, et on ne saurait parler de réussite si la moitié de la population est privée de ses droits fondamentaux. Le respect des droits des filles et des femmes ainsi que l'égalité des sexes doivent figurer parmi les priorités, car ils constituent des conditions préalables à la croissance économique, au renforcement des institutions et à la paix durable. Les droits de l'homme sont indissociables du développement durable ; les pays ne peuvent se prévaloir de progrès tout en emprisonnant des journalistes, en réduisant la société civile au silence et en excluant des personnes de toute participation à la vie politique. La démocratie n'est pas seulement un objectif parmi d'autres ; la réalisation de tous les objectifs requiert des institutions démocratiques solides. La sécurité, la politique climatique et le développement ne peuvent être traités séparément et devront être abordés de manière intégrée dans les futurs cadres d'action. Le progrès technologique doit s'opérer de manière responsable afin que l'IA et les autres outils soient exempts de biais, inclusifs, accessibles et fondés sur les droits de l'homme.
9. Les futurs cadres d'action devront tenir compte du fait que le monde a changé depuis l'adoption des ODD en 2015. Les tensions géopolitiques se sont accrues, les conflits se sont multipliés, le dérèglement climatique s'est accéléré, les inégalités se sont creusées et la crise de la dette s'est aggravée. La manière dont les progrès sont mesurés doit faire l'objet d'une attention particulière, car les méthodes employées actuellement ne tiennent pas compte de facteurs tels que la pandémie

de COVID-19, les inégalités économiques, les conflits, la hausse des taux d'intérêt et l'insuffisance des mesures d'atténuation des changements climatiques. Un intervenant a proposé de mesurer les progrès au moyen de bilans nets, ventilés par pays et par type de développement, qui feraient apparaître les éventuels reculs, notamment l'aggravation des conflits et des inégalités. À l'ONU, des travaux sont en cours pour élaborer des indicateurs allant au-delà du seul produit intérieur brut (PIB), lequel ne prend pas en considération des données essentielles sur l'économies informelle et les inégalités et ne reflète pas fidèlement la qualité de vie des populations.

Recommandations à l'intention des parlementaires pour accélérer les progrès vers la réalisation des ODD et préparer l'après-2030 :

- a) Mettre l'accent sur le renforcement de la démocratie et des institutions démocratiques, sans quoi aucun progrès n'est possible.
- b) Traiter conjointement la sécurité, la politique climatique et le développement, car ces domaines se renforcent mutuellement et ne peuvent donc être dissociés.
- c) Éliminer les lois discriminatoires, ce qui peut constituer un puissant catalyseur pour lever les obstacles et accroître la participation à l'éducation, à la vie publique et à l'emploi.
- d) Accorder la priorité aux droits des filles et des femmes ainsi qu'à l'égalité des sexes, car si la moitié de la population est laissée de côté, les progrès stagneront.
- e) Utiliser les instruments législatifs, de contrôle et de redevabilité pour lutter contre les flux financiers illicites et la fraude fiscale, qui coûtent chaque année des milliards qui pourraient servir à financer le développement durable.
- f) Comblar le fossé entre les politiques locales et nationales, car les citoyens sont plus enclins à soutenir les efforts en faveur du développement durable lorsqu'ils en constatent les résultats concrets dans leur environnement immédiat.
- g) Accorder la priorité au contrôle et à la redevabilité pour suivre les progrès en matière de développement durable, surveiller les résultats, communiquer avec le public et veiller à ce que les gouvernements tiennent leurs promesses.
- h) Créer des commissions parlementaires, des groupes de travail et des comités afin d'institutionnaliser les objectifs et de les inscrire dans les plans nationaux.
- i) Mettre l'accent sur une véritable coopération plutôt que sur des relations transactionnelles, car les défis actuels ne pourront être résolus que par le multilatéralisme et la coopération internationale.
- j) Répondre à l'aggravation de la crise de confiance du public en instaurant un dialogue régulier et substantiel avec les citoyens, en veillant à ce que ces derniers s'approprient l'ensemble des programmes d'action, et faciliter la concertation à tous les niveaux.
- k) Insister sur la nécessité d'un progrès technologique responsable afin que l'IA et les autres outils soient inclusifs, accessibles et respectueux des droits de l'homme.
- l) Faire pression sur le pouvoir exécutif afin qu'il œuvre à l'élimination des armes nucléaires, conformément à l'obligation juridique découlant des traités internationaux, car ces armes représentent une menace existentielle et, sans paix ni sécurité, les progrès seront freinés.

Séance de clôture

10. **Mme Anda Filip**, Secrétaire générale de l'UIP, a déclaré que chaque pays peut faire avancer les ODD en mobilisant la volonté politique et en dépassant les clivages. Toute action vaut mieux que l'inaction et permettra de mieux se préparer à l'après-2030. Les discussions sur un programme de développement pour l'après-2030 auront lieu lors du Sommet sur les ODD, en septembre 2027. Il est clair que le seul verdissement de l'économie ne suffit pas. Il faut redéfinir le progrès selon des critères moins matérialistes et davantage centrés sur l'humain, raison pour laquelle l'UIP plaide depuis longtemps en faveur de l'élaboration d'indicateurs de développement qui dépassent le cadre du seul PIB.
11. La réussite du programme de développement relève autant de la justice sociale que de la durabilité environnementale et conditionne également la survie du système multilatéral, a ajouté Mme Filip. La Stratégie de l'UIP pour 2027-2031 vise à donner aux parlements les moyens de jouer pleinement leur rôle d'institutions essentielles de la démocratie, fait le constat que le recul démocratique freine les progrès, place l'avènement de parlements solides et inclusifs au rang de ses priorités et entend favoriser la diplomatie parlementaire, le dialogue et l'action conjointe. L'UIP s'appuiera sur son action dans les domaines des changements climatiques, de la démocratie et des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la participation des jeunes, de la paix et de la sécurité, ainsi que du développement durable pour tous, et intégrera l'IA de manière transversale dans ses travaux.
12. Mme Filip a encouragé les parlementaires à examiner la stratégie de leur gouvernement relative aux ODD, afin de la recentrer sur les quatre années restantes avant l'échéance de 2030. Une enquête menée par l'UIP auprès des parlements de 36 pays qui présentaient des examens nationaux volontaires a montré que la plupart des parlements n'avaient pas été suffisamment associés au processus. Mme Filip a rappelé aux participants la nécessité de continuer à travailler en collaboration avec l'UIP et a indiqué que l'Organisation poursuivra son action de plaidoyer afin que les parlements s'investissent pleinement dans la recherche de solutions aux défis mondiaux actuels.

Liste des intervenants

Séance d'ouverture

- Dr Tulia Ackson, Présidente de l'UIP

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Modératrice :

- Mme Paddy Torsney, Cheffe du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU

Intervenants :

- Mme Annaclaudia Roszbach, Directrice exécutive d'ONU-Habitat
- Mme Violet Shivutse, Présidente du Conseil directeur de la Commission Huairou

Séance II : Mise en œuvre des ODD : les enseignements tirés et l'avenir du développement durable

Modérateur :

- M. Alessandro Motter, Conseiller principal pour les questions économiques et sociales, UIP

Intervenants :

- Mme Abir Al-Sahlani, eurodéputée et vice-présidente de la Commission du développement, Parlement Européen
- Mme Marina Ponti, Directrice mondiale de la Campagne d'action de l'ONU en faveur des ODD (par liaison vidéo)
- Mme Barbara Adams, Conseillère principale en matière de politiques, Global Policy Forum

Séance de clôture

- Mme Anda Filip, Secrétaire générale de l'UIP